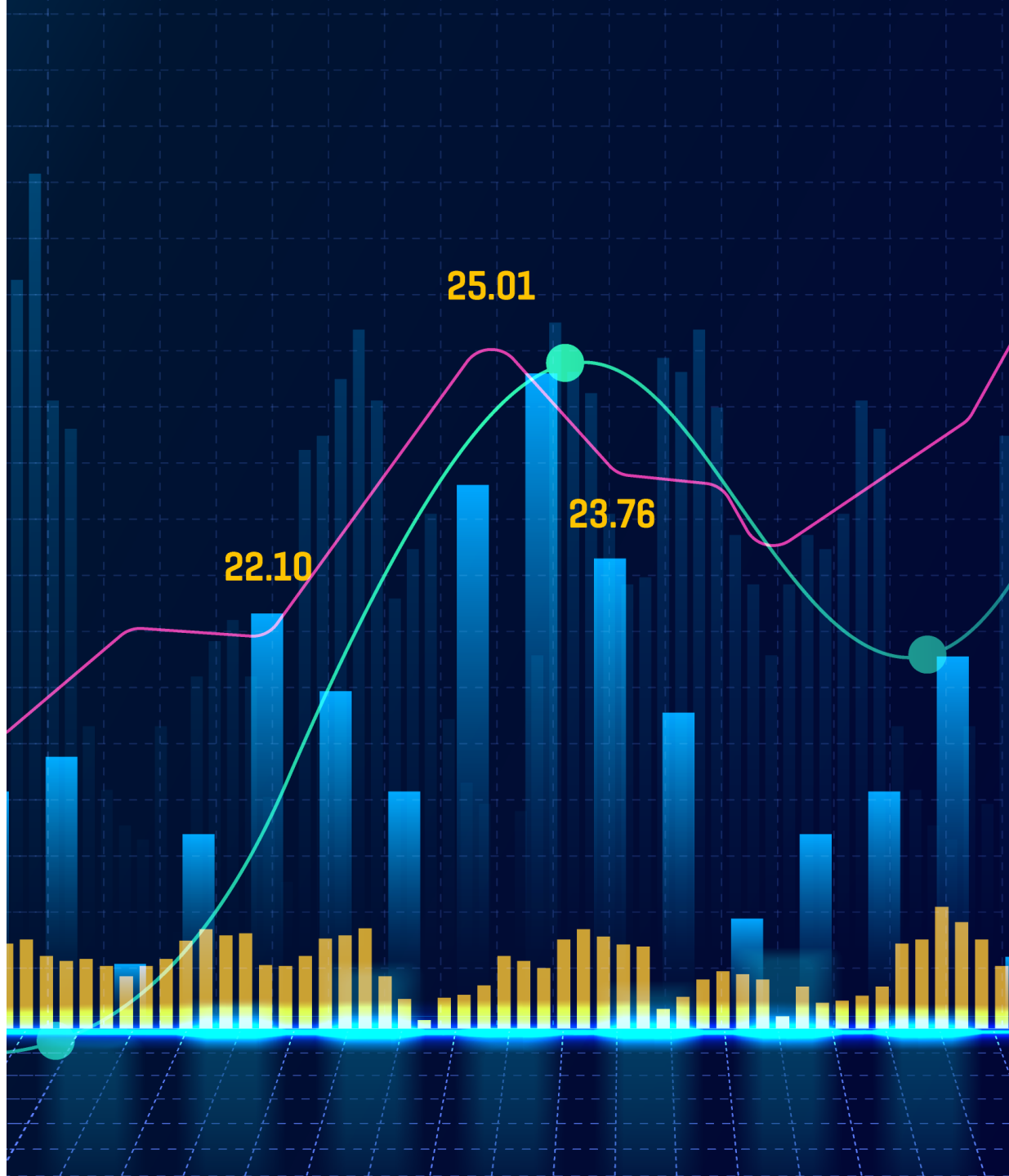




Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 22 novembre 2023

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue des président et vice-président (10')
2. Adoption de l'ordre du jour (5')
3. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion (5')
4. Suivi de l'avis 2022 du CSS (10')
5. Sélection de travaux (3*20')
6. Avis 2023 du CSS (20')
7. Divers (10')

Ordre du jour

1. **Mot de bienvenue des président et vice-président**

Ordre du jour

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

3. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion

Ordre du jour

4. Suivi de l'avis 2022 du CSS

Ordre du jour

5. Sélection de travaux

- Indice des prix à la consommation
- PNEC
- SILC



Indice des prix à la consommation

Conseil supérieur de la statistique

22 novembre 2023

STATEC



Agenda

- 1 Scanner Data dans l'IPC
- 2 Intégration des prix des logements dans l'IPC
 - 2.a Nouvelle stratégie de politique monétaire de la BCE
 - 2.b Les deux indices des prix des logements produits par le STATEC: HPI et OOH
 - 2.c Réaction de la Commission Européenne
 - 2.d Conséquences pour le Luxembourg

1



Scanner Data dans l'IPC

Scanner Data

- Introduction en 2018 des données de passage en caisse (« Scanner Data ») dans la production régulière de l'IPC.
- Fichiers électroniques, transmis mensuellement par les distributeurs au STATEC contenant des informations agrégées sur le chiffre d'affaires et les quantités de tous les produits vendus pendant les 14 premiers jours du mois.

	Scanner Data	Collecte traditionnelle
Prix	Prix moyen de transaction sur la période de référence	Prix observé le jour de la collecte
Quantité	Quantités sont disponibles	Quantités ne sont pas disponibles
Couverture des produits	Tous les articles vendus dans un supermarché	Un échantillon d'articles

97 Economie et Statistiques Working papers du STATEC

février 2018

The use of Supermarket Scanner data in the Luxembourg Consumer Price Index

Auteur: Vanda Guerreiro,
Marie Walzer, Claude
Lamboray, STATEC

Abstract

Scanner data are files that contain, for each individual item, the value of sales and the number of units sold in an outlet during a certain period of time. Instead of manually collecting prices in the outlets, several National Statistical Institutes started to use this new data source for the compilation of the Consumer Price Index. In Luxembourg, collaboration was put in place with several retailers who agreed to transmit every month their data to STATEC. This paper presents the methodological approach adopted by STATEC to use this new data source.

N° 123 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES
Mai 2021 WORKING PAPERS DU STATEC

Botir Radjabov and Marc
Ferring (STATEC)*

The Implementation of a Multilateral Price Index Method for Scanner Data in the Luxembourg CPI

Abstract

Scanner data has been introduced in the Luxembourg CPI in 2018 using the "dynamic basket" method. The drawbacks of this method lied in its inability to incorporate all available products and in its inability to directly incorporate the selected products' turnover information into price index calculations. To avoid these drawbacks, while also avoiding a possible chain drift, multilateral price index methods can be used. In this research, several selected multilateral price index methods are analysed as possible replacement methods for the "dynamic basket" method. With this in mind, the decision of "GEKS HASP" on 25 months' window setup introduction in the Luxembourg CPI from January 2021 onwards is discussed and justified.

* The authors would like to thank Dr. Claude Lamboray and Mr. Lucien May for their useful comments and suggestions.

Changements introduit en 2023

- Ajout d'un sixième distributeur avec la totalité de ses enseignes au Luxembourg.
- Ajout des fruits frais et légumes frais dans le calcul des SD.
- Le poids des Scanner Data dans la division 01 augmente à 69%.
- Ajout de l'alcool (division 02) dans le calcul des SD, à l'exception du vin.

Le nombre de produits sélectionnés pour le calcul de l'IPC a augmenté de 58.000 (en 2022) à 88.000 produits (en 2023) par mois. A cela s'ajoutent les 7.500 biens et services de la collecte traditionnelle.

Changements prévus pour 2024

- Ajout des vins dans le calcul des SD.
- Introduction du webscraping dans la production régulière.
- Ajout de plusieurs autres catégories (Scanner Data et Webscraping):
 - Petit électroménager (machines à café, fers à repasser, cuisinières plaques de cuisson, fours, etc.)
 - Accessoires divers pour la maison et le jardin
 - Aliments pour animaux de compagnie
 - Appareils électriques et non électriques pour soins corporels.

2.a



Nouvelle stratégie de politique monétaire de la BCE

Nouvelle stratégie de politique monétaire de la BCE

- L'indice des prix à la consommation harmonisé reste l'indice approprié pour quantifier l'objectif de stabilité des prix pour la zone euro, et repose sur 4 critères: **rapidité** ; **fiabilité** (révisions peu fréquentes) ; **comparabilité** (dans le temps et entre pays) ; et **crédibilité**.
- Recommandation d'intégrer les coûts des logements occupés par leurs propriétaires (en anglais *Owner Occupied Housing – OOH*) dans la couverture de l'IPCH (publiée le 8 juillet 2021).

Nouvelle stratégie de politique monétaire de la BCE

Roadmap en quatre étapes proposée par la BCE:

- la construction d'un indice analytique à des fins internes de la BCE, qui serait basé sur des pondérations approximations de l'indice OOH dans l'IPCH.
- Parallèlement, les travaux juridiques nécessaires seront entamés et Eurostat a l'intention d'effectuer des travaux supplémentaires sur la compilation statistique des pondérations OOH, en vue de publier dans une deuxième phase - probablement en **2023** - un **IPCH trimestriel expérimental** incluant les coûts des logements occupés par leurs propriétaires.
- Dans une troisième étape, qui devrait être achevée en **2026**, un indice trimestriel officiel sera disponible.
- Au cours de la quatrième étape, l'objectif serait d'inclure les coûts OOH dans l'IPCH à une fréquence mensuelle et avec un délai suffisamment court, ce qui pourrait ouvrir la voie à l'adoption d'un IPCH incluant les coûts OOH comme principal indice à des fins de politique monétaire. Aucun calendrier précis pour cette quatrième étape n'est fourni pour le moment.

2.b



House Price Index (HPI)
Owner Occupied Housing price index (OOH)

Différence entre les indices OOH et HPI

- *HPI = House Price Index*, indicateur rapide, série C - Statistique des prix de vente des logements.
- Prend en compte toutes les transactions (source AED - actes notariés).
- Pas de données disponibles pour les maisons neuves (contrat de construction ne fait souvent pas partie de l'acte notarié).
- Forte hétérogénéité des logements → nécessaire de neutraliser les différences des caractéristiques pour mesurer les évolutions de prix « pures » → indice hédonique.

- Indice OOH ≠ indice des prix des logements (HPI).
- L'indice OOH ne couvre que les logements neufs achetés par des ménages en vue d'une occupation propre.
- L'indice OOH couvre encore d'autres frais en relation avec l'acquisition d'un logement, comme les frais de rénovations et de réparations, les frais additionnels ou encore les assurances.
- Indice trimestriel, publié avec 100 jours de retard sur le site d'Eurostat.

L'indice OOH

Plusieurs approches méthodologiques pour couvrir les coûts des propriétaires qui occupent leur logement dans un indice des prix à la consommation.

- L'approche adoptée au niveau européen se base sur le principe **d'acquisition nette**. Ce principe consiste à mesurer les prix de transaction au moment de l'acquisition du logement, sans tenir compte de l'utilisation effective du logement, ni de la manière dont cet achat est financé.
- Le principe « net » signifie que les achats sont comptabilisés comme des dépenses positives alors que les ventes sont comptabilisées comme des dépenses négatives. Par conséquent, les transactions effectuées au sein de la population de référence s'annulent. C'est pourquoi un indice des prix OOH basé sur l'approche des acquisitions nettes couvre bien les achats de logements neufs, mais ignore largement les achats de logements existants.
- Pour une majorité des Etats membres, il n'est pas possible de séparer le coût du terrain et le coût de la structure, car il n'y a qu'un seul prix de transaction observé. Il n'existe pas de technique convenue ou facile à mettre en œuvre pour décomposer un indice des prix des logements en composants de terrain et de structure. L'utilisation de la modélisation pour faire la séparation introduirait des éléments d'estimation dans l'indice.
- Cette approche est utilisée dans l'indice des prix à la consommation national de la Finlande, la République Tchèque et l'Australie.

Autres approches pour mesurer les coûts des propriétaires (1/2)

- L'approche par **équivalence locative** (ou encore « loyers imputés ») vise à mesurer l'évolution des prix des services de logement en imputant un prix pour le service de logement OOH égal au prix de location d'un logement similaire sur la même période. D'un point de vue conceptuel, cela correspond à la définition des comptes nationaux de la consommation des ménages, mais cela couvre les transactions non monétaires, ce qui n'est pas conforme aux concepts de l'IPCH.
- L'approche utilise un concept théorique qui repose sur des prix imputés plutôt que sur des prix de transaction réels. Il s'écarte de l'idée que l'inflation est un phénomène monétaire et qu'un indicateur destiné à servir des objectifs de politique monétaire ne devrait inclure que les transactions monétaires.
- Cette approche est utilisée dans l'indice des prix à la consommation national du Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni (dans un indice spécifique CPIH).

Autres approches pour mesurer les coûts des propriétaires (2/2)

- L'approche du **coût d'usage** vise à mesurer l'évolution du coût pour les propriétaires-occupants de l'utilisation de leur logement. Il couvre les coûts de fonctionnement (par exemple, l'amortissement, l'entretien, la réparation et l'assurance), mais également les coûts d'investissement et de financement (par exemple, les paiements d'intérêts hypothécaires, les plus-values, les coûts d'opportunité). Certains de ces éléments nécessitent une imputation ou sont considérés comme étant au-delà de la consommation des ménages et donc inadaptés à un indice des prix à la consommation. L'inclusion des paiements d'intérêts hypothécaires pourrait diminuer son utilité à des fins de politique monétaire.
- Lorsque les plus-values potentielles sont incluses et dépassent les coûts, le coût total d'utilisation peut être négatif ; un indice des prix ne pourrait alors pas être dérivé de ces chiffres.
- Cette approche (avec des méthodes légèrement différentes) est utilisée dans l'indice des prix à la consommation national de la Suède et l'Islande.

2.c



Réaction de la Commission Européenne

Rapport de 2018

Task Force OOH

Rapport de la Commission Européenne de 2018

- Fin 2018, un rapport de la Commission Européenne (Eurostat) a conclu que deux facteurs empêchent l'intégration la composante des coûts des logements occupés par leur propriétaire dans l'IPCH:
 - Conceptuellement, l'IPCH mesure l'évolution des prix des dépenses monétaires de consommation des ménages. Dans les indices OOH, le coût du terrain qui fait partie du prix d'achat global d'un immeuble, est inclus et il est considéré comme une dépense d'investissement. Inclure l'indice OOH dans la couverture IPCH reviendrait à y introduire un élément d'actif, incompatible avec le cadre conceptuel initial de l'IPCH.
 - Pratiquement, l'indice OOH est produit à une fréquence trimestrielle avec un retard de 100 jours. Or, pour répondre aux exigences méthodologiques de l'IPCH, celui-ci devrait être produit mensuellement et avec un retard de 15 jours. Il est essentiel, notamment pour la Banque centrale européenne (BCE), que l'inclusion de l'indice des prix OOH ne détériore ni la fréquence ni l'actualité de l'IPCH.

Task Force OOH

Groupe de travail créé par Eurostat. Le rapport final conclut que:

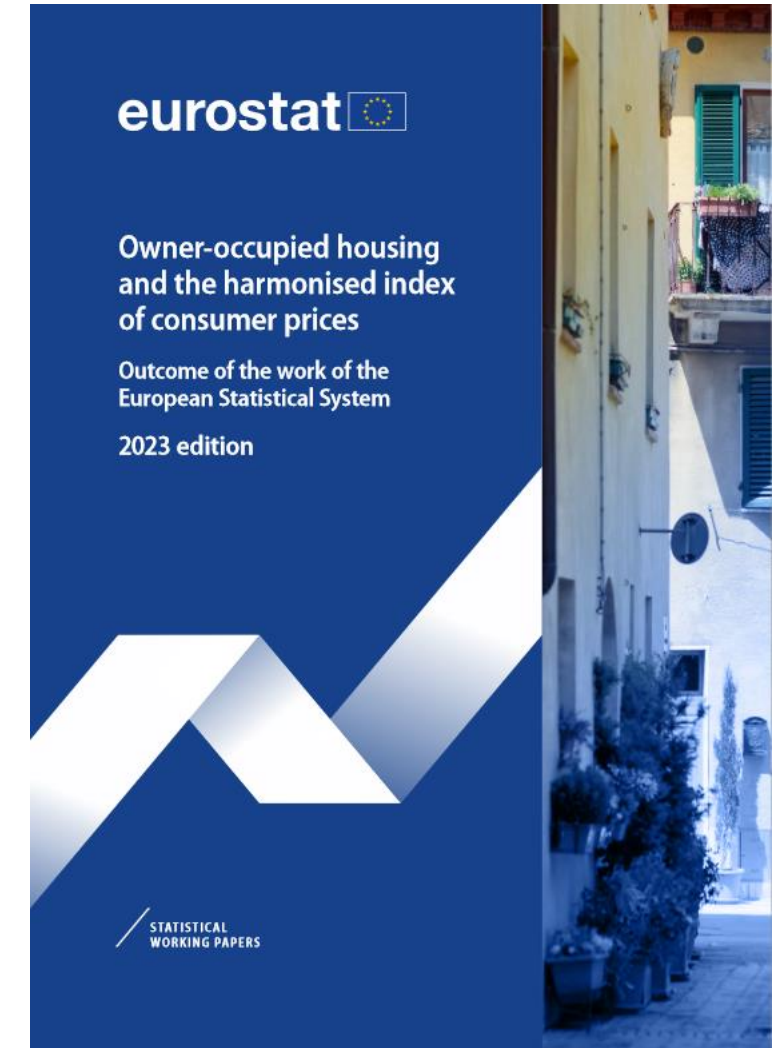
- Pas de consensus sur la meilleure méthode. Aucune approche ne permet en pratique d'inclure l'OOH dans l'IPCH sans affecter la qualité de ce dernier.
- Recherches supplémentaires nécessaires (séparation du prix du terrain du prix de la structure bâtie, fréquence et rapidité des résultats).

Prochaines étapes:

- Création d'un site "*Owner-Occupied Housing and the HICP*" dans la section "Experimental Statistics", avec des résultats et des explications.
- Aucune proposition législative sur le thème de l'intégration de l'OOH dans l'IPCH ne devrait être élaborée à ce stade.

Lien publication:

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-statistical-working-papers/w/ks-tc-23-001>



2.d



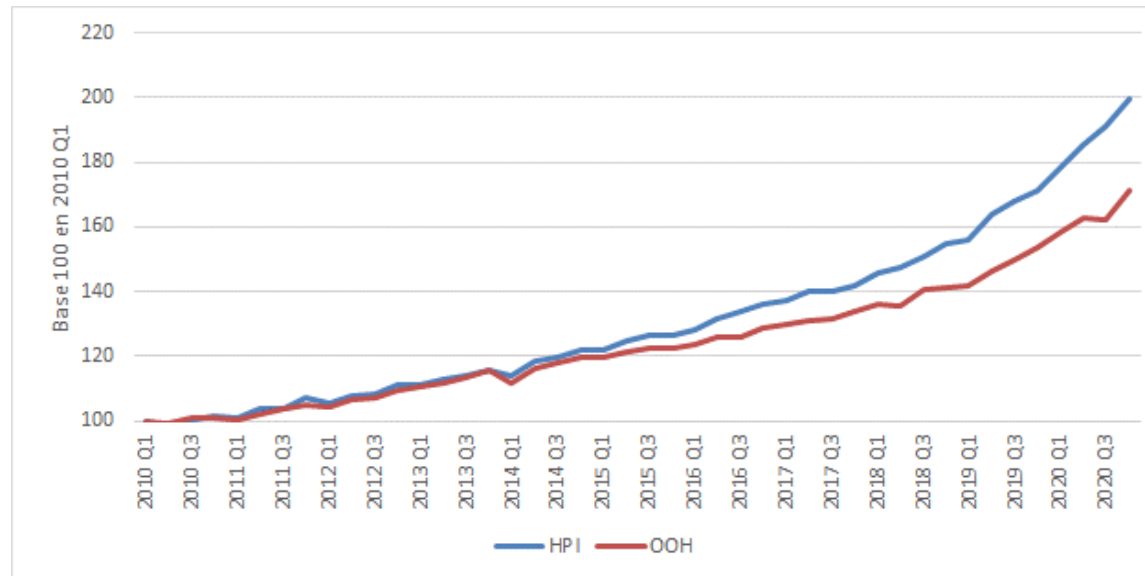
Conséquences pour le Luxembourg

Conséquences pour le Luxembourg

- Le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation **conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 2016/792** du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil.
- En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (**IPCN**), qui se **conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques**. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule **population résidente**; elle exclut la consommation des non-résidents (RGD du 20 décembre 1999).

Conséquences pour le Luxembourg

- Données de l'indice OOH disponibles depuis 2010 pour le Luxembourg (indice publié sur le site d'Eurostat).
- L'indice OOH augmente moins rapidement que le HPI.



Conséquences pour le Luxembourg

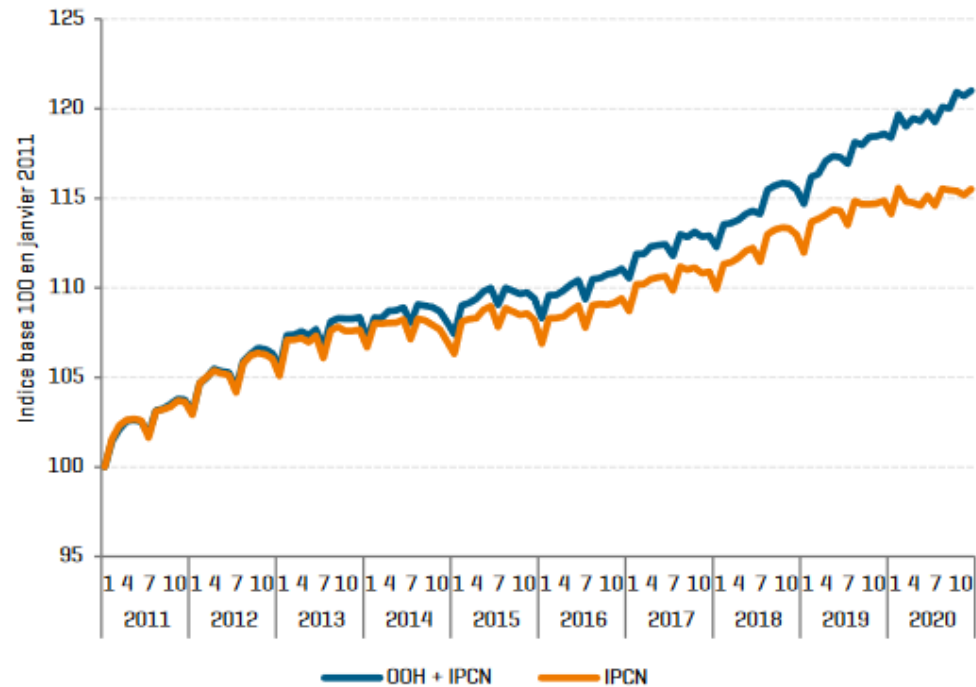
- Simulation d'une intégration de l'indice OOH dans l'IPCN (« Logement en chiffres » avril 2021):
 - Pondération de l'OOH entre 8.8% et 13.7% du nouveau indice « IPCN+OOH ».
 - Impact moyen de 0.4 point de pourcentage sur la période 2011 à 2020, en 2019 et 2020 impact plus élevé.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2011-2020
Prix des logements	3.7%	4.2%	5.0%	4.4%	5.4%	6.0%	5.6%	7.1%	10.1%	14.5%	6.6%
OOH	2.4%	4.1%	5.4%	3.2%	4.3%	3.7%	4.6%	5.1%	6.9%	10.6%	5.0%
IPC	3.4%	2.7%	1.7%	0.6%	0.5%	0.3%	1.7%	1.5%	1.7%	0.8%	1.5%
IPC+OOH	3.4%	2.8%	2.0%	0.9%	0.8%	0.7%	2.0%	1.9%	2.4%	2.1%	1.9%
Impact	0.0%	0.1%	0.3%	0.2%	0.3%	0.4%	0.3%	0.4%	0.7%	1.3%	0.4%

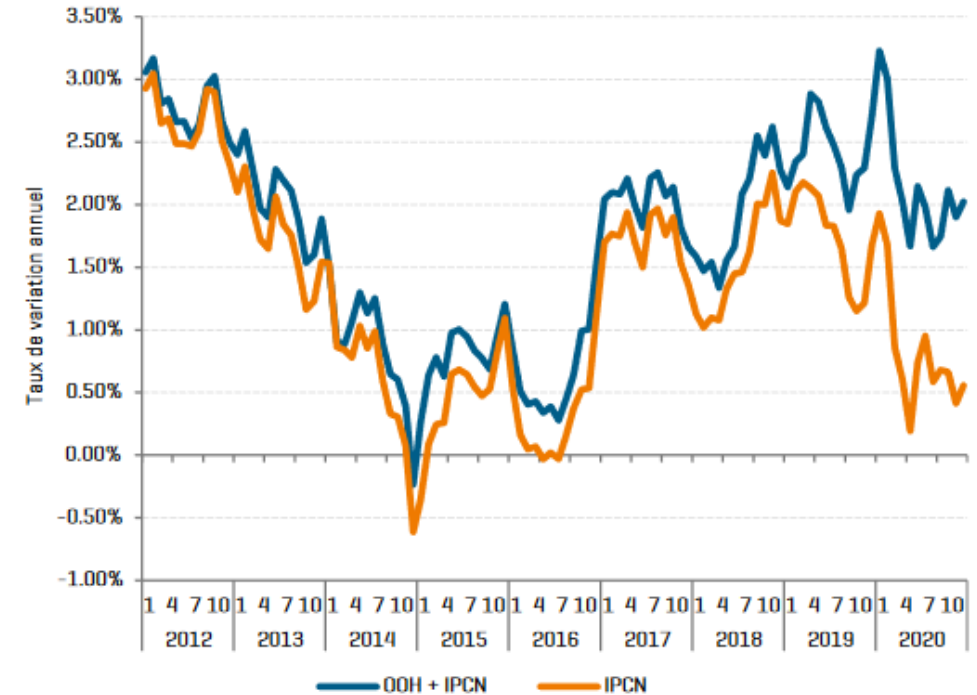
- Impact d'environ 0.3 pp pour « IPCH+OOH », suite à une pondération moins élevée de la composante OOH dans l'IPCH luxembourgeois.

Conséquences pour le Luxembourg

GRAPHIQUE 8 : LES PRIX DES LOGEMENTS AUGMENTENT PLUS RAPIDEMENT QUE L'INFLATION



GRAPHIQUE 9 : L'IMPACT DES COÛTS DE LOGEMENT A AUGMENTÉ LES DERNIÈRES ANNÉES



Source: « Logement en chiffres » avril 2021

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Thank you! / Merci !



13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg



(+352) 247-84219



info@statec.etat.lu

Marc Ferring

SOC4 - Prix

247-74257

marc.ferring@statec.etat.lu

statistiques.public.lu



@Statec
Luxembourg



/STATEC



@STATEC



Statec
Luxembourg



PNEC

Conseil supérieur de la statistique

22 novembre 2023

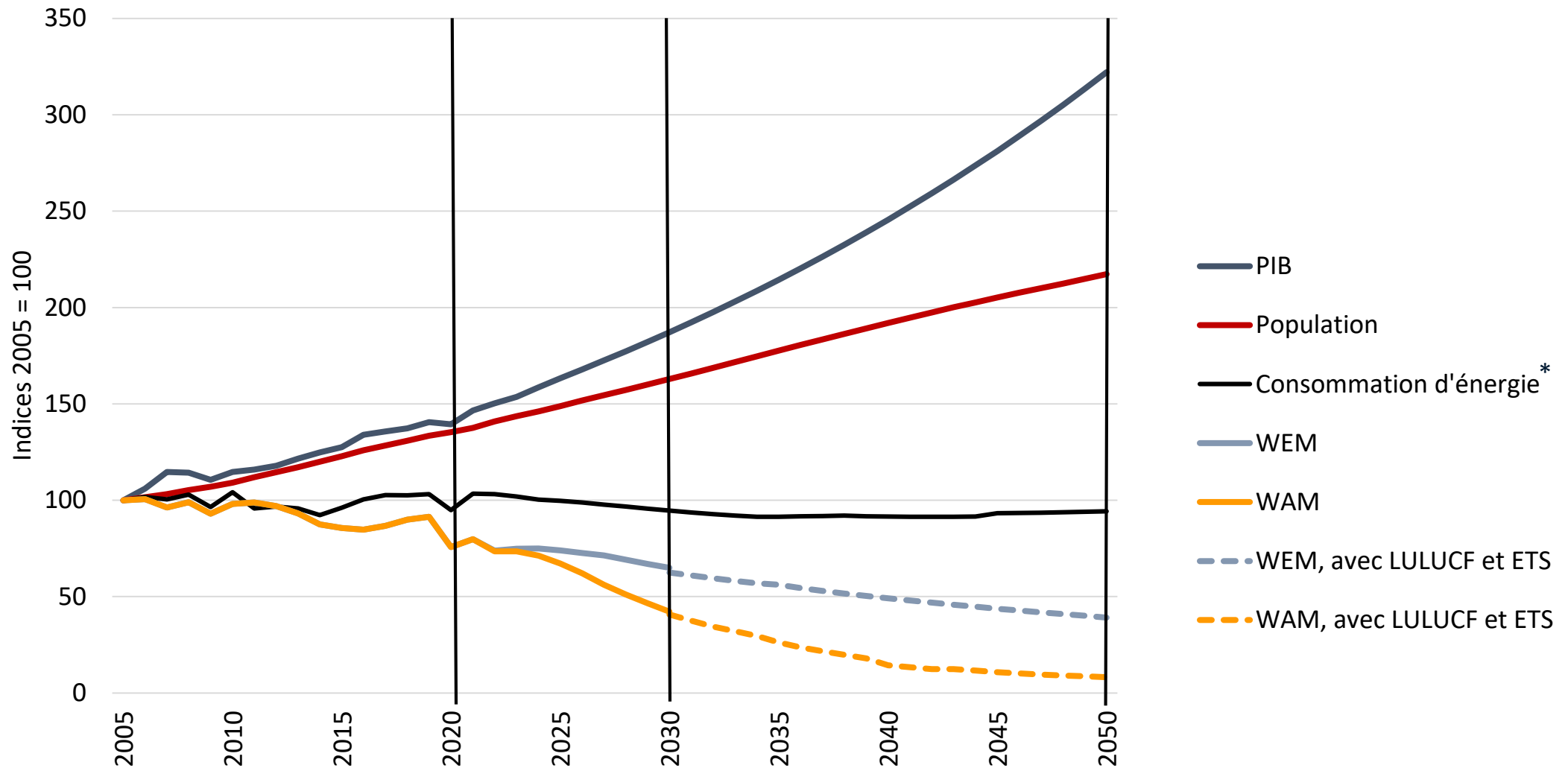
STATEC



Transition énergétique de l'économie luxembourgeois

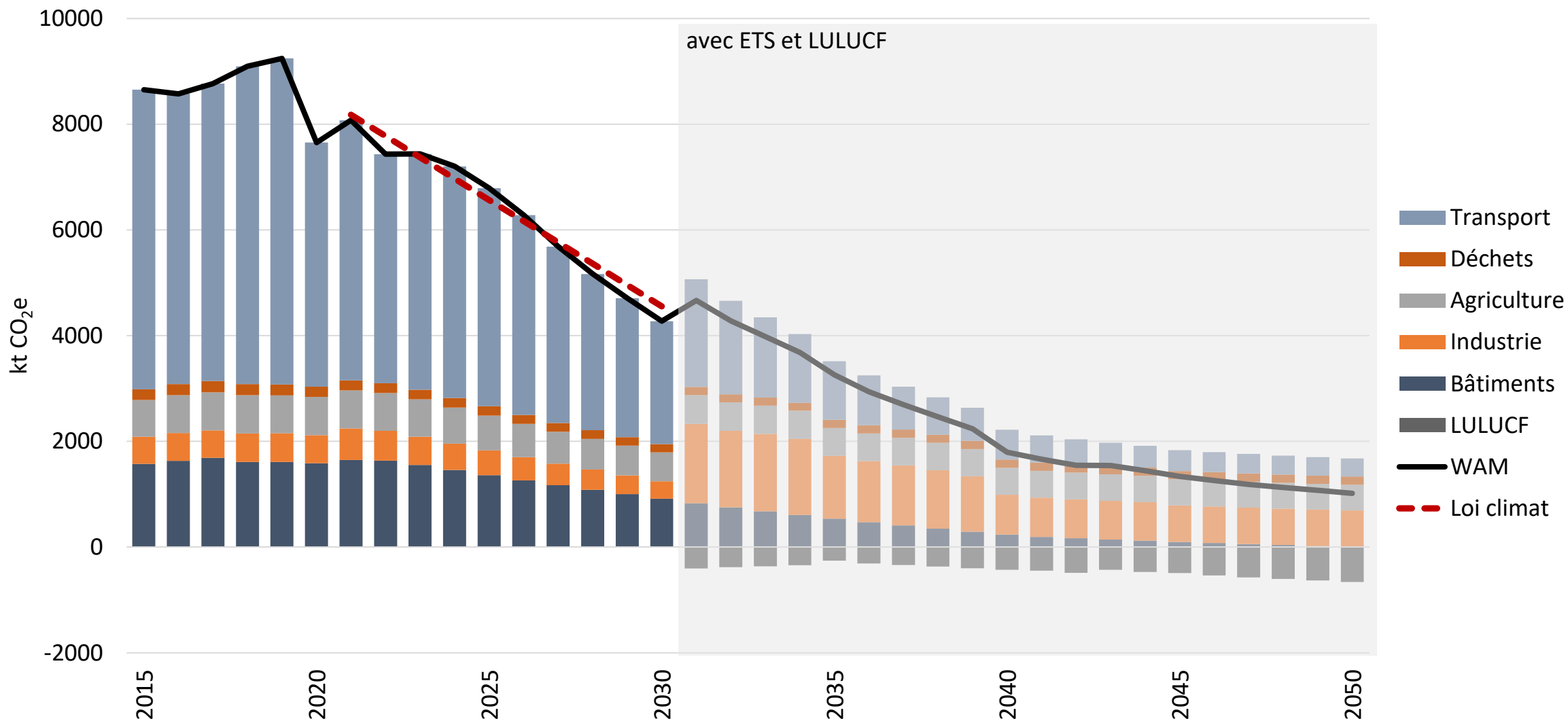
- Projections PNEC (Plan National intégré en matière d'Energie et de Climat):
= scénario de référence + scénario mesures additionnelles **depuis 2022**
(WEM) (WAM)
- Périmètre: émissions **directes** (inventaire des émissions / objectifs climatiques)
- Boîte à outils: panoplie de statistiques et de **modèles + mesures quantifiées**
- **Interdépendances** entre la démographie, l'économie, l'énergie et les émissions

Découplage entre croissance et émissions

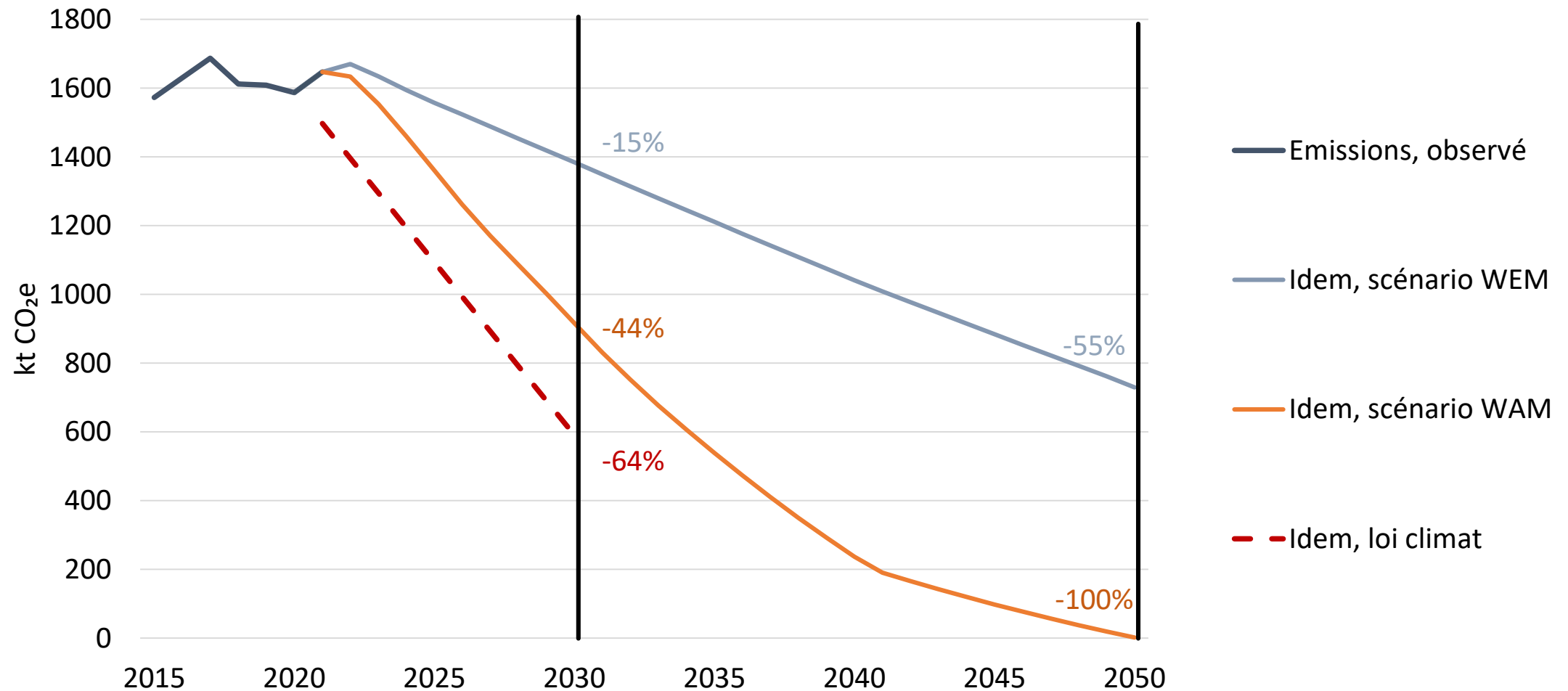


*hors ventes de carburants aux non-résidents

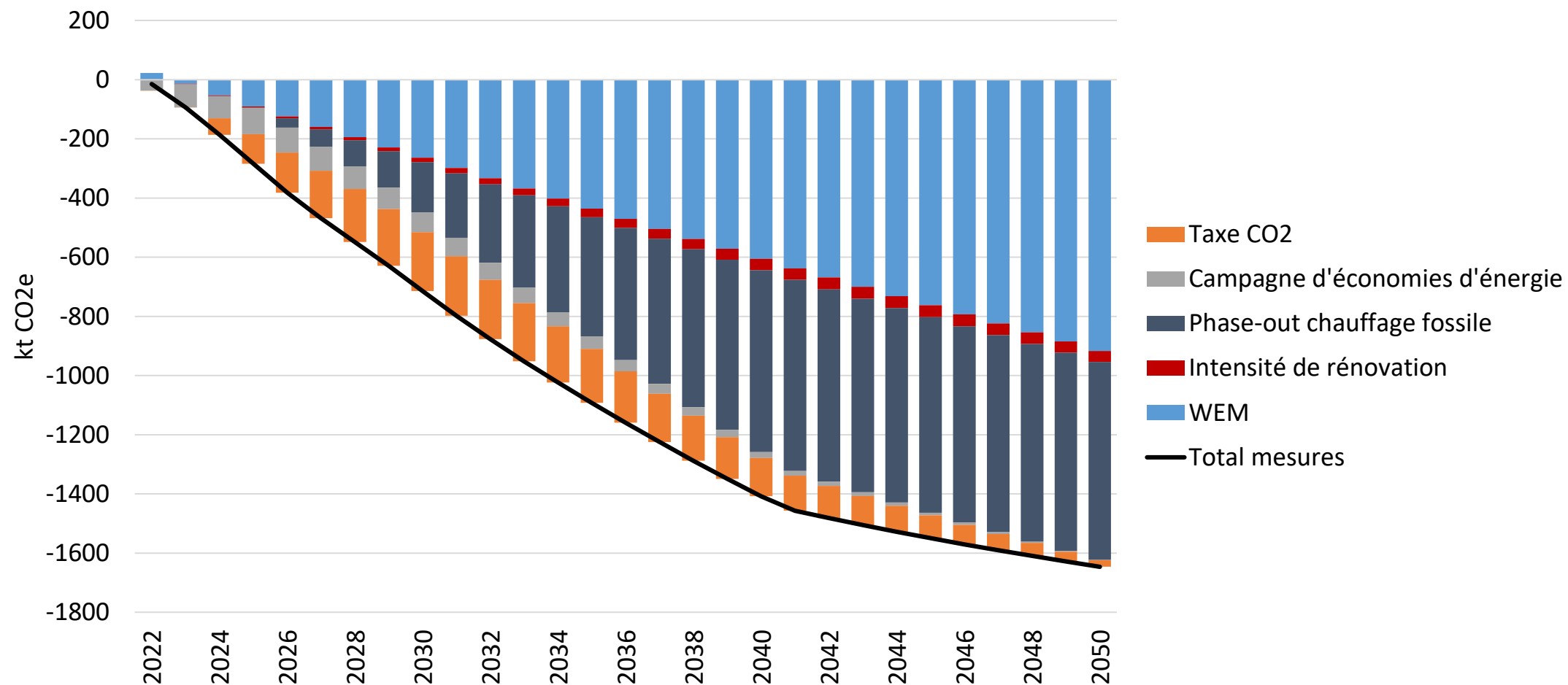
Objectifs climatiques



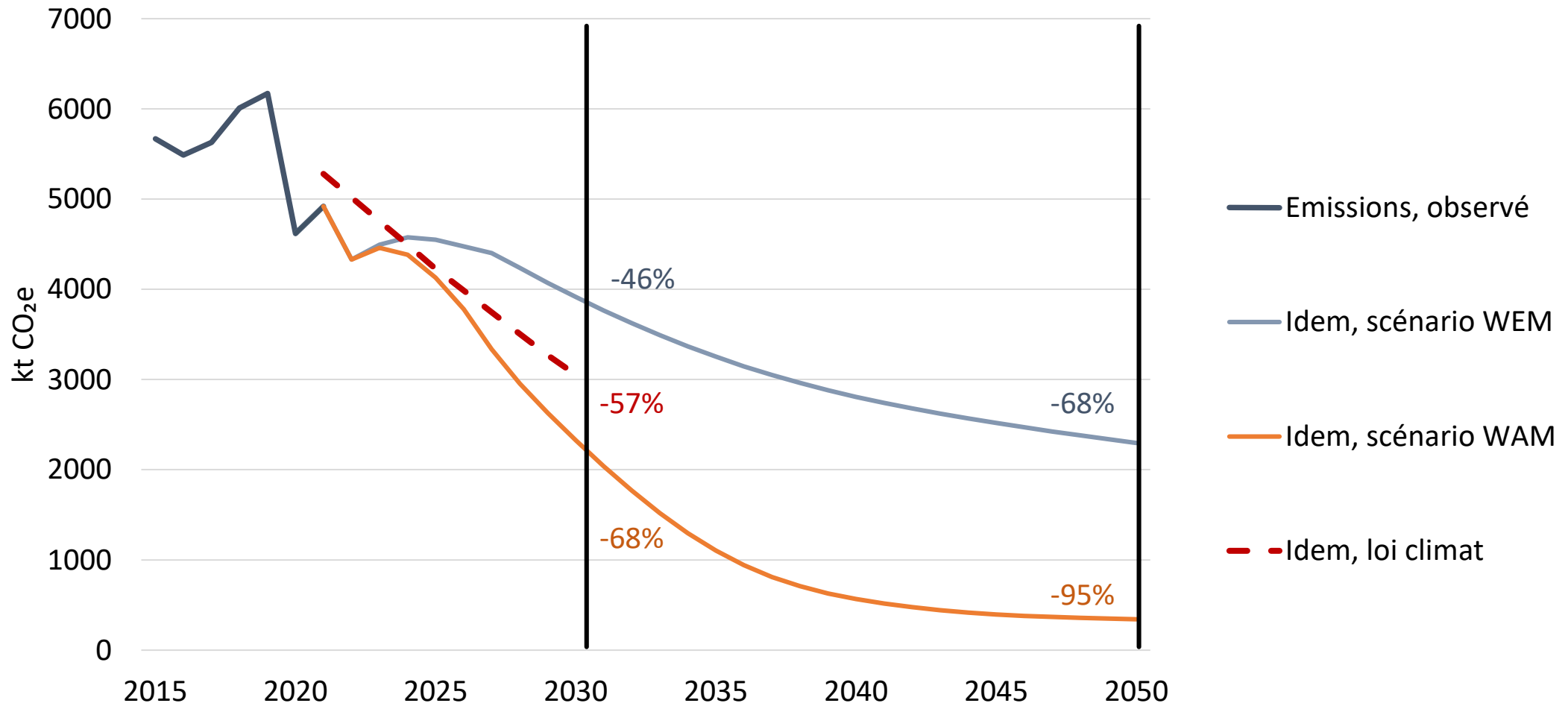
Bâtiments: émissions et objectif sectoriel



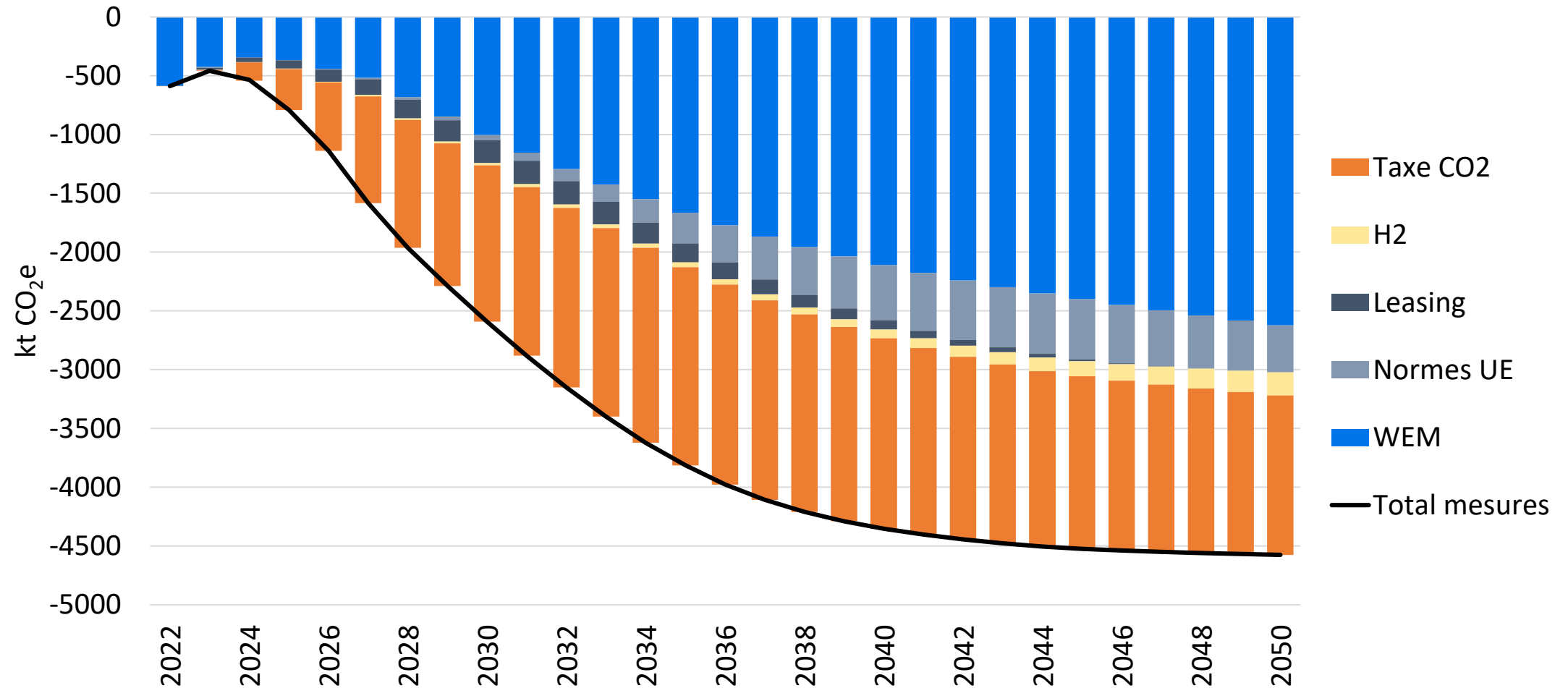
Bâtiments: impact des normes et mesures



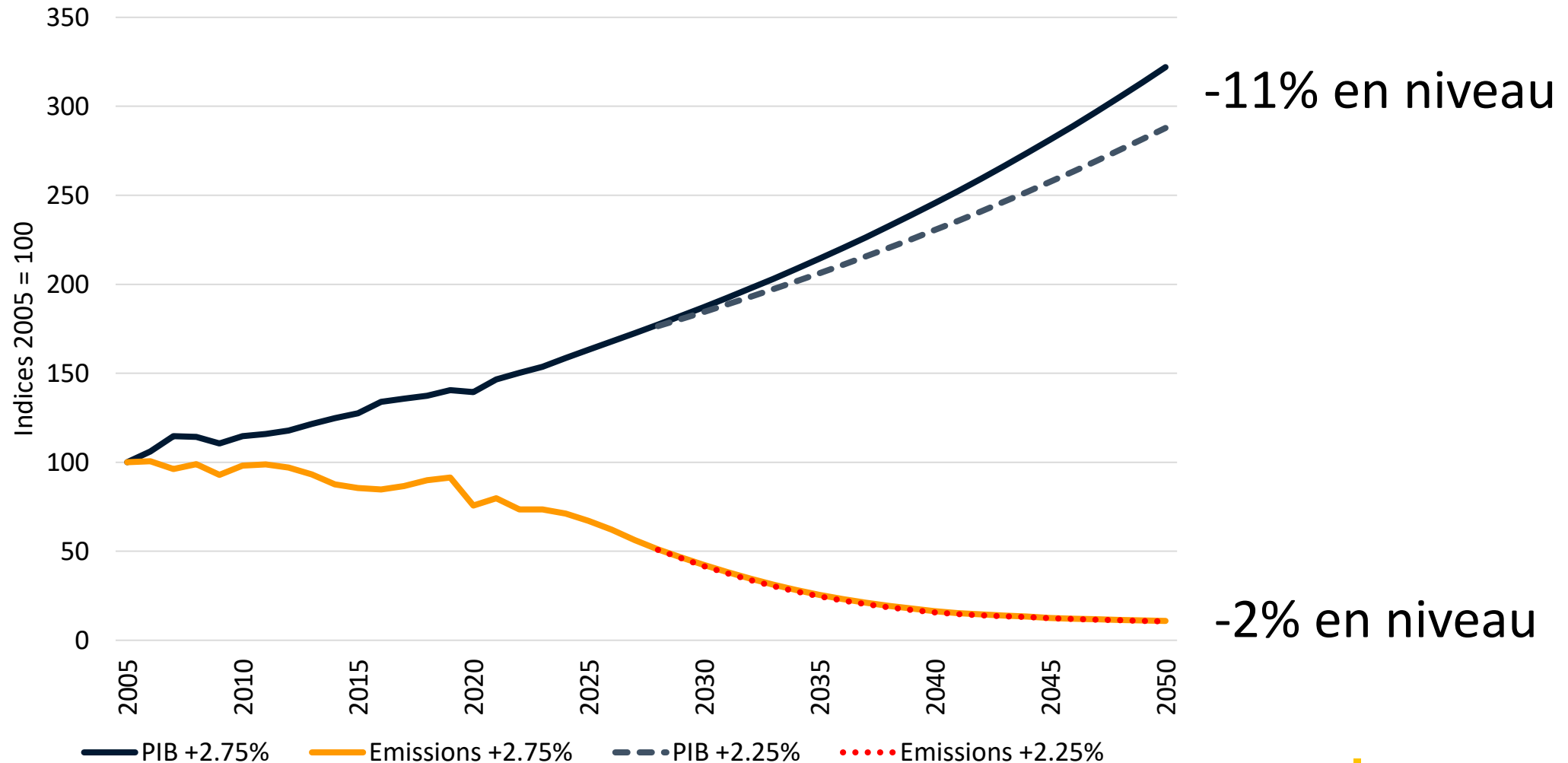
Transport: émissions et objectif sectoriel



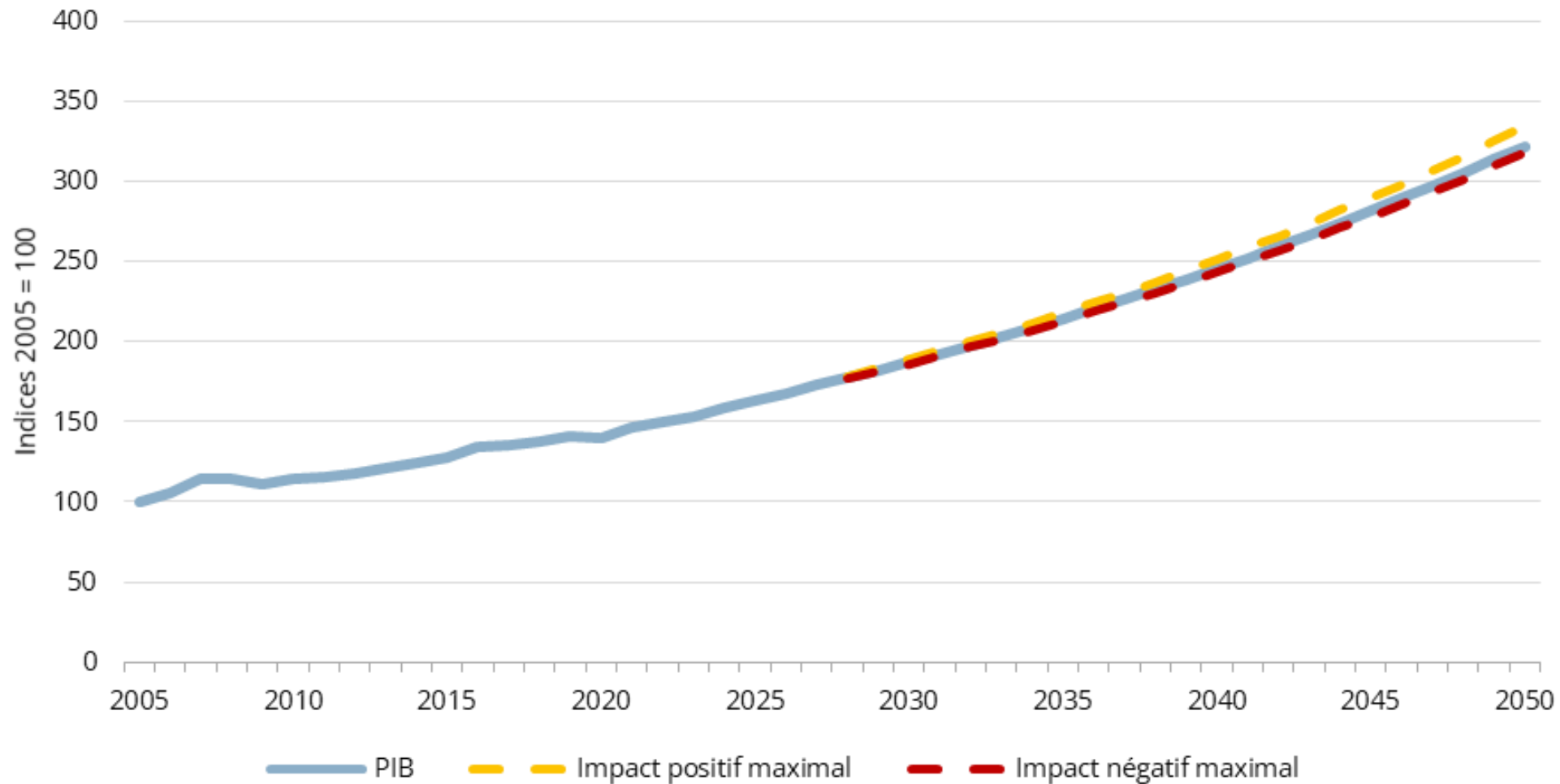
Transport: impact de l'électrification et des mesures



Un demi point de croissance annuelle du PIB en moins...

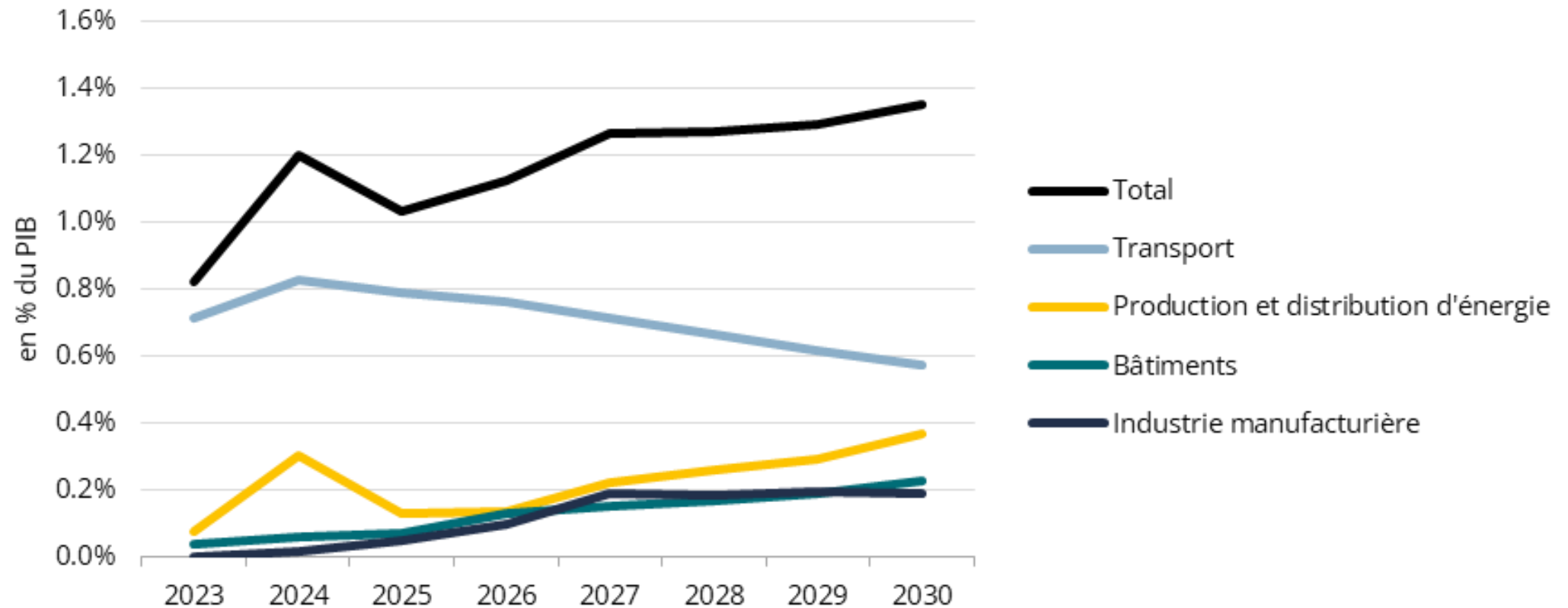


Inversement: est-ce que les mesures de réduction des émissions freinent ou stimulent la croissance au LU?



Source: STATEC

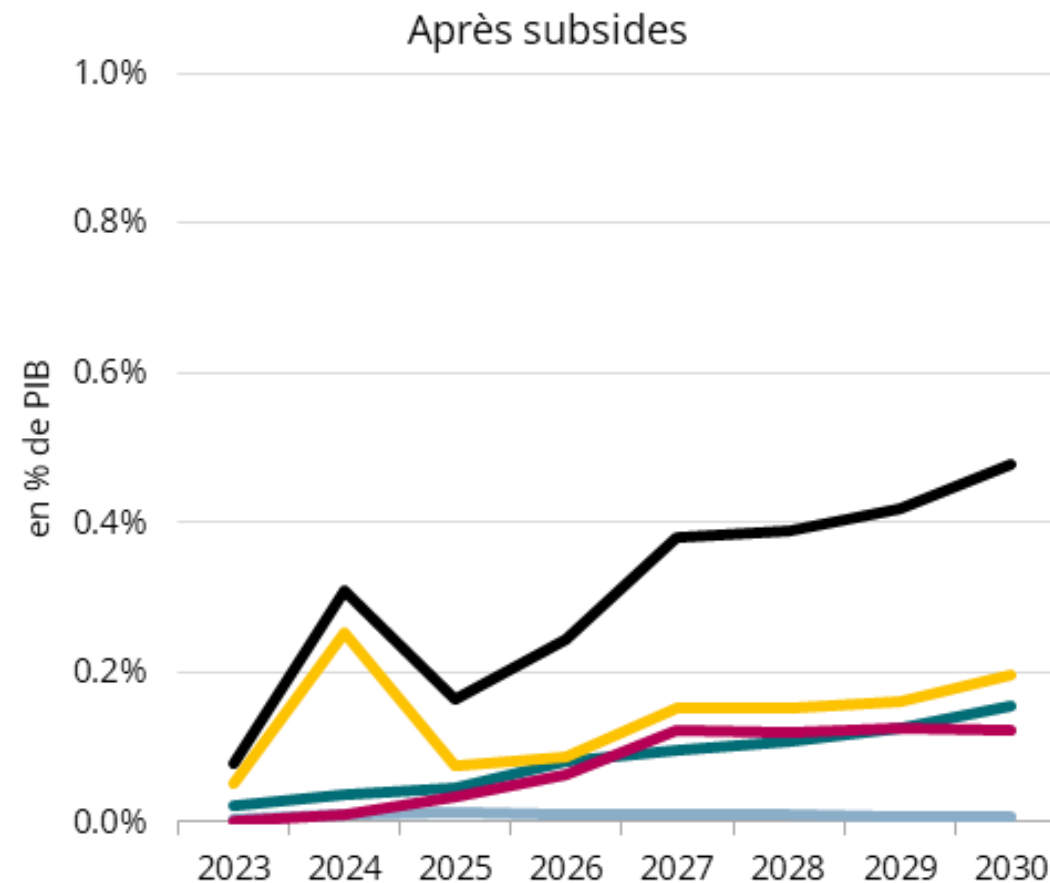
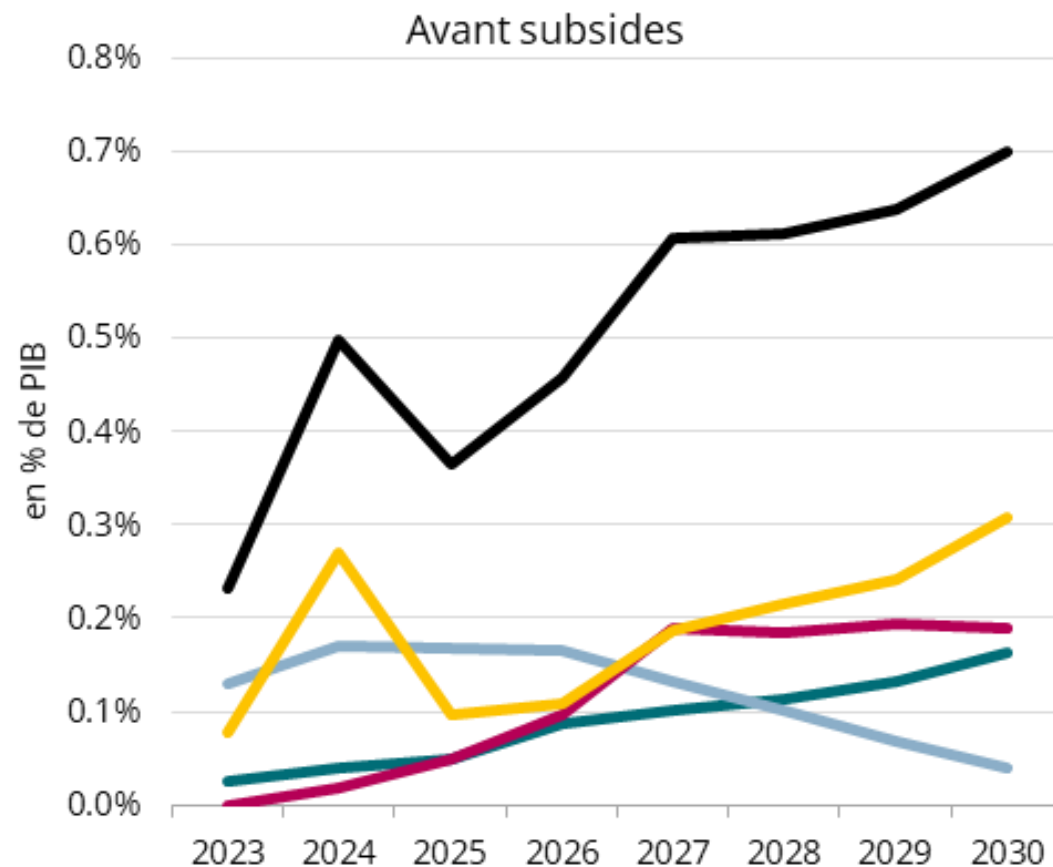
Dépenses totales requises augmenteraient progressivement



Sources : MECDD, MEA, STATEC

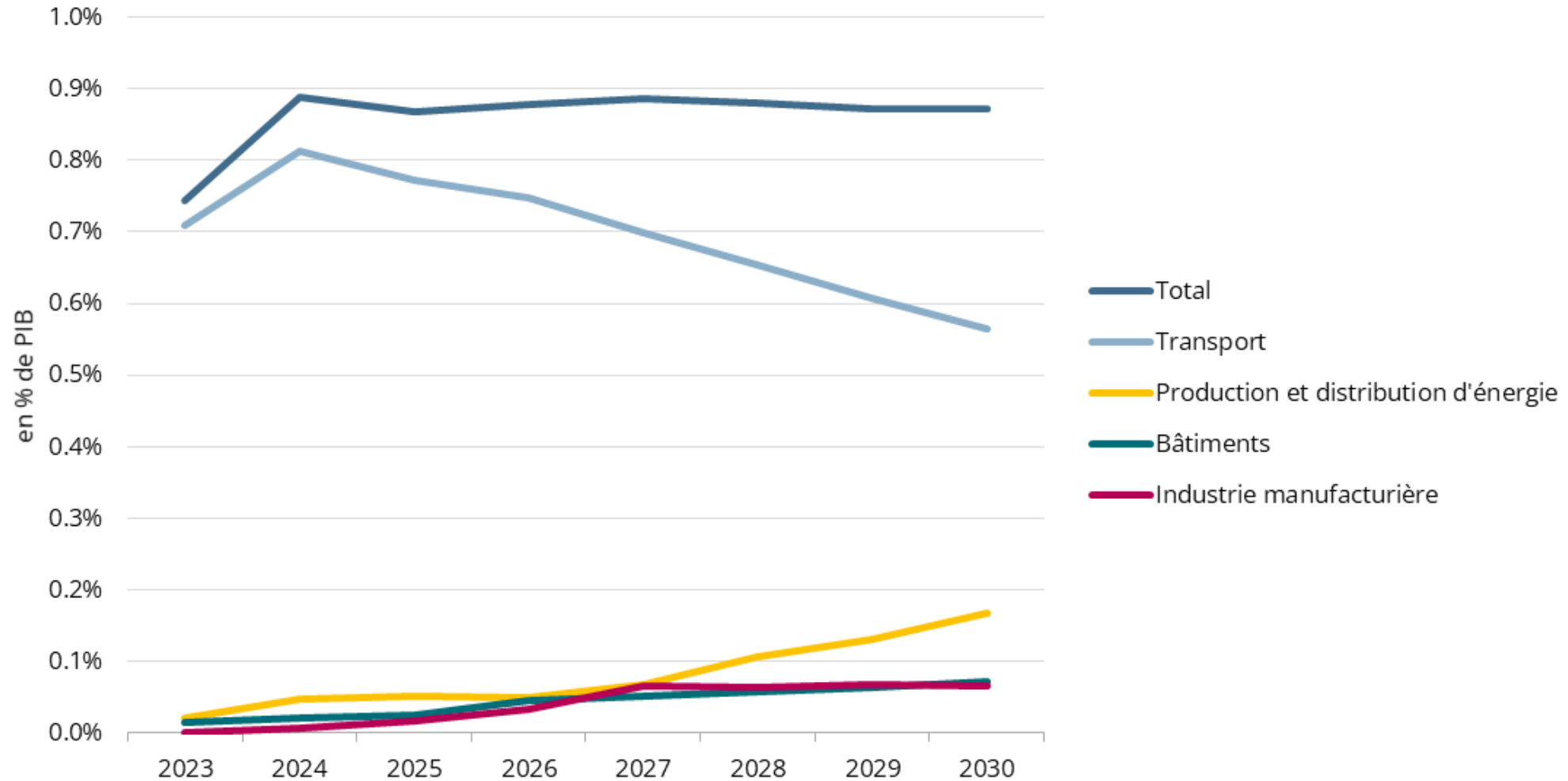
Note : Les dépenses totales comprennent les dépenses publiques (investissements publics, subsides et autres dépenses) et investissements privés.

Dépenses privées seraient limitées par les subsides



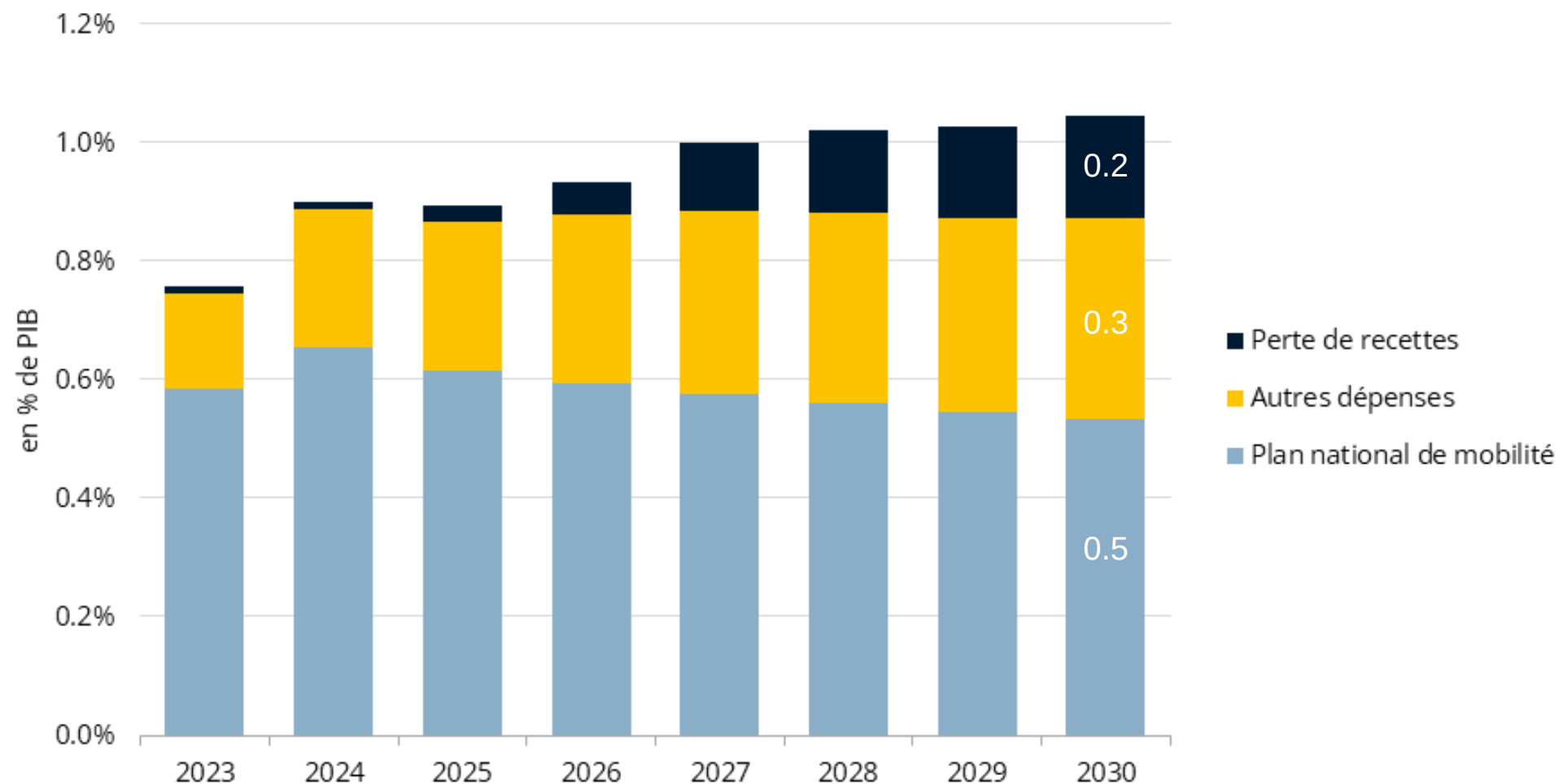
Sources : MECDD, MEA, STATEC

Dépenses publiques se focaliseraient sur le transport



Sources: MECDD, MEA, STATEC

Coût pour les finances publiques inclut les pertes des recettes



Sources : MECDD, MEA, STATEC

Note : L'évolution du coût net dans le scénario WAM par rapport au scénario de référence WEM

Conclusions

- Mesures du PNEC permettraient d'atteindre les objectifs climatiques, d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
- Les émissions dépendent très peu de la croissance et les réductions d'émissions affectent très peu la croissance (mais probablement à la hausse)
- Un coût privé limité par les subsides (et une facture énergétique allégée), un coût public limité si on considère que la plupart est déjà budgétisé (PNM)
- Défis:
 1. élaborer la version finale pour juin 2024
 2. puis monitoring en temps réel?

Simulation de la transition énergétique de l'économie luxembourgeoise



Le STATEC a élaboré les projections pour la mise à jour du Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat (PNEC). Les modèles du STATEC ont permis de simuler les grandes tendances économiques et de quantifier les mesures, passées et futures, qui impactent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette analyse compare les trajectoires respectives par rapport aux objectifs en matière d'émissions, et évalue l'incidence potentielle au niveau macroéconomique. Il en ressort que l'objectif global serait atteint à l'horizon 2030 et que le Luxembourg s'approcherait progressivement de la neutralité carbone à l'horizon 2050. La transition énergétique n'aurait probablement qu'un impact négligeable sur l'activité d'un point de vue macroéconomique, surtout à l'horizon 2030. La hausse des investissements (privés et publics) et la baisse des dépenses énergétiques sont néanmoins susceptibles d'avoir un impact positif, mais marginal, sur l'activité.

- Année de parution : 2023
- Auteur : Laurent BRAUN, Tom HAAS, Lena ROTA, Jill SCHAUL
- Editeur : Statec
- Langue(s) : Français
- Thème(s) : Économie totale et prix
- Nombre de pages : 66
- Type(s) : Analyses
- Format du document : Pdf
- Taille du fichier : 1005 Ko
- ISSN : 2658963X



Télécharger (FR, Pdf - 1005 Ko)



SILC

Conseil supérieur de la statistique
22 novembre 2023

STATEC



- 
- 1** Présentation de l'enquête EU-SILC
 - 2** Méthodologie de l'enquête : profond changement
 - 3** Impact de ces changements

1 / Présentation de l'enquête EU-SILC

Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménage (EU-SILC)

- Ensemble des pays de l'Union Européenne (+ quelques pays) sous direction d'Eurostat
- Permet la mise en place de politiques de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale
- Un échantillon représentatif de la population Luxembourgeoise interrogé chaque année
- Des thématiques annuelles et des modules ad-hoc

2

Méthodologie de l'enquête

2 / Méthodologie de l'enquête : modes de collecte

Time/ Rotation	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5
1	S ₁	S₁ dropped			
2	S ₂	S ₂	S₂ dropped		
3	S ₃	S ₃	S ₃	S₃ dropped	
4	S ₄	S ₄	S ₄	S ₄	S₄ dropped
1		new S ₁	S ₁	S ₁	S ₁
2			new S ₂	S ₂	S ₂
3				new S ₃	S ₃
4					new S ₄

Source: Eurostat, methodological guidelines and description of EU-SILC target variables

- Ménages interrogés 4 ans
- 3 sous-échantillons d'anciens ménages et 1 sous-échantillon de nouveaux ménages
- Traditionnellement en CAPI mais depuis la crise sanitaire:
 - En 2021: anciens CATI et nouveaux CAWI
 - En 2022 (et dans le futur): 2022 les anciens ménages ont été interrogés en CAWI (CATI sur demande) et les nouveaux ménages ont été divisés en un sous-échantillon CAWI (CATI sur demande) et un échantillon CAPI / CATI

2 / Méthodologie de l'enquête : plateforme de collecte

- Mise en place d'un questionnaire digital accessible via Internet
- Mise en œuvre du questionnaire digital est à la charge du STATEC
- Plateforme « MyGuichet » hébergée par le CTIE
- Disponibilité du questionnaire en quatre langues : allemand, anglais, français et luxembourgeois
- Possibilité de réaliser l'enquête avec ou sans authentification

2 / Méthodologie de l'enquête: déroulement de l'enquête

- Le mode CAWI → STATEC
- CAPI/CATI → Prestataire externe (INFAS depuis 2022)
- Le questionnaire SILC sur MyGuichet permet de saisir :
 - ✓ Les réponses du ménage au questionnaire SILC,
 - ✓ Le refus du ménage à participer à l'enquête,
 - ✓ Le motif pour lequel le prestataire n'a pas été en mesure de contacter le ménage
- Un espace pro pour chaque enquêteur

2 / Méthodologie de l'enquête : types de ménages enquêtés

- Nouveau ménage : ménage qui n'a pas participé à l'enquête SILC l'année précédente.
- Ancien ménage : ménage qui a participé à l'enquête SILC l'année précédente.
- Ménage issu d'un split : ménage créé durant la collecte en cours suite au départ d'un ou plusieurs membres d'un ancien ménage.

2 / Méthodologie de l'enquête : mode de collecte et volumétrie

Cas de 2023

Cas	Description	Nombre de ménages	Mode d'interview	Type de ménage	Mode alternatif	Transmission au prestataire
1	Cas standard – 1	5000	CAWI	Nouveau ménages	CATI mais max 500 ménages	
2	Cas standard – 2	3432	CAWI	Anciens ménages	CATI mais max 500 ménages	
3	Cas standard	5000	CAPI	Nouveaux ménages	CATI	En début de collecte
4	Ancien ménage ayant demandé du CATI l'année précédente	210	CATI	Anciens ménages	Non	En début de collecte
5	Ménage issu d'un split	100 (maximum)	CATI	Ménages issus d'un split	Non	Au fil de l'eau durant la collecte
6	Ménage convoqué en CAWI souhaitant faire du CATI	500 (maximum)	CATI	Nouveaux ménages / Anciens ménages	Non	Au fil de l'eau durant la collecte

3 / Quoi de neuf pour 2024 ?

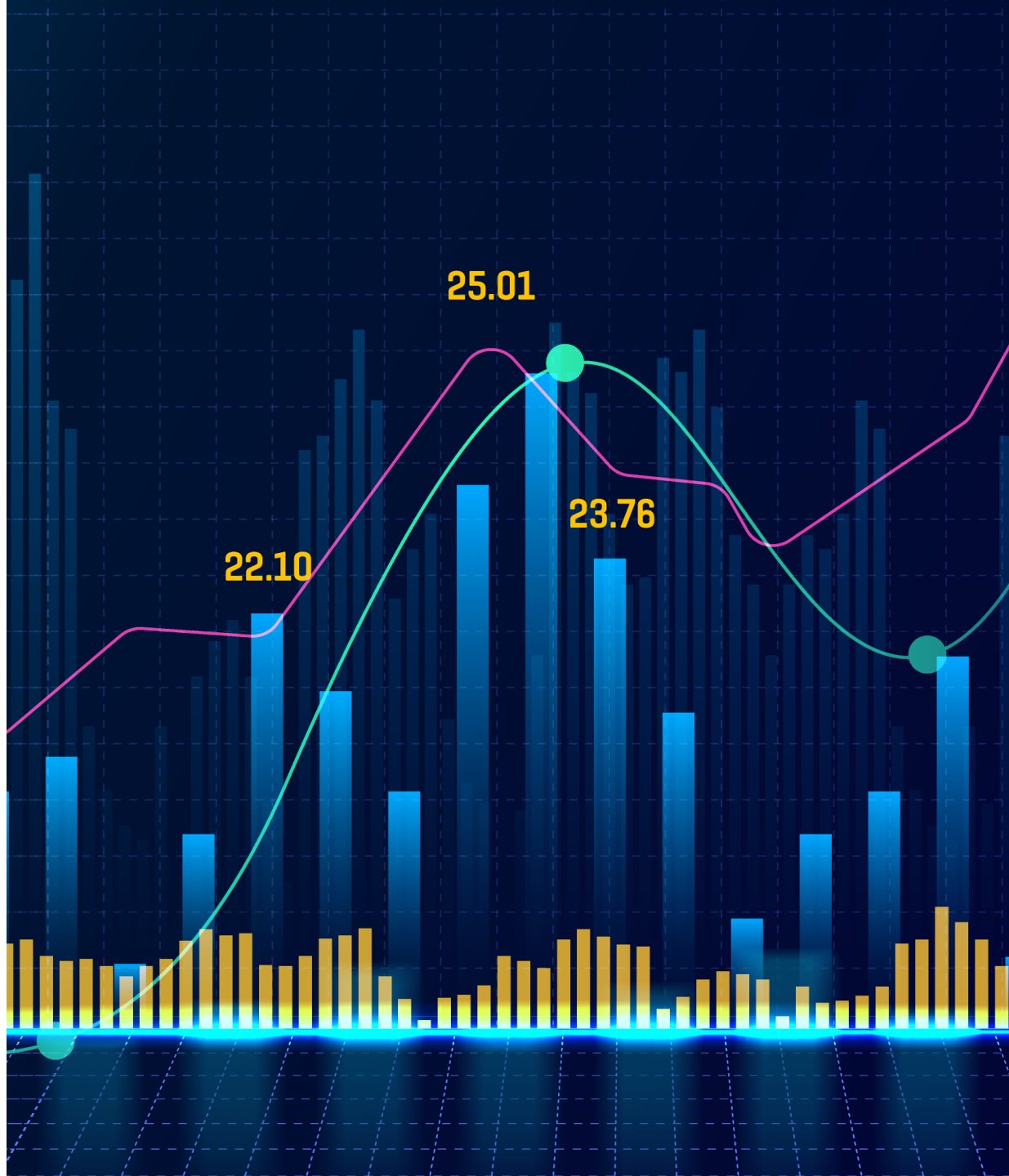
- Fin de la dérogation
- Début de l'enquête au printemps en 2024
- Livraison des données 31/12/2024

Ordre du jour

6. Avis 2023 du CSS

Ordre du jour

7. Divers



**Merci pour votre
participation au
Conseil supérieur de
la statistique**